

PROGRAMME

JEUDI 4 OCTOBRE 2018, GRAND-CHAMP

8 h 45 - 9 h 15

Accueil café des participants

9 h 15 - 9 h 20

Mot de bienvenue du Président du CAUE

9 h 20 - 10 h 30

« La problématique du vieillissement et de la prise en charge de nos aînés, regard d'un sociologue spécialisé, **Daniel Reguer**, professeur à l'université du Havre et chercheur au CIRTAL, UMR IDEES du CNRS.

10 h 30 - 12 h 00

« L'habitat des seniors, quels enjeux dans la stratégie des territoires ? Tour d'horizon de ce qui est développé en France et ailleurs », **Jean-Michel Caudron**, ingénieur en gérontologie et membre du réseau « Villes, Amies des Aînés »; puis échanges avec la salle.

12 h 30 - 14 h 00

Déjeuner sur place

14 h 00 - 15 h 00

Présentation et analyse de solutions mises en oeuvre.

- Le CLARPA, point sur les domiciles partagés.
- Le réseau ARGO et ses 21 établissements en Bretagne.
- Muzillac avec **Jo Brohan**, maire, le CCAS de Muzillac et **Philippe ALMY**, directeur de l'ESH Les Ajoncs.
- Grand-Champ avec **Yves Bleunven**, maire, le CCAS de Grand-Champ et **Erwan Robert**, directeur de Bretagne Sud Habitat.
- **Jean-Michel Caudron**, ingénieur en gérontologie, animateur.

15 h 00 - 15 h 30

Echanges avec la salle.

15 h 30 - 16 h 30

Conclusion de la journée.

- **Stéphane Corbin**, directeur de la Compensation à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie sur l'habitat inclusif.
- **Conseil départemental du Morbihan et Direction de l'autonomie sur les orientations à venir.**
- **Jean-Michel Caudron**, grand témoin sur la démarche.

Du maintien à domicile à l'EHPAD, quelles alternatives pour les seniors?

Colloque du jeudi 4 octobre 2018,

à l'Espace 2000 - Célestin Blévin

de 8 h 45 à 16 h 30

GRAND-CHAMP



Route de Plumergat

Public invité :

- élus municipaux : maire et président(e) du CCAS et techniciens des services concernés,
- élus intercommunaux et services Habitat,
- responsables de CCAS et CIAS,
- architectes et urbanistes,
- bailleurs sociaux,
- mutuelles et banques,
- tous les clubs de seniors du Morbihan,
- les divers acteurs du milieu social.

ORGANISE PAR LE

CAUE
Conseil d'Architecture
d'Urbanisme & de l'Environnement
du **Morbihan**

AVEC L'APPUI DE



GRAND-CHAMP

Contact CAUE 56
tél : 02 97 54 17 35
mail : conseil@caue56.fr

Le vieillissement de la population est plus marqué en Bretagne et cette tendance devrait se poursuivre à l'horizon 2030.

L'indice de vieillissement est de 76 % en Bretagne contre 67,4 % en France métropolitaine. Il comporte des écarts très significatifs entre les départements : 93,2 % dans les Côtes-d'Armor, 80,9 % dans le Finistère, 58,5 % en Ille-et-Vilaine et 82,1 % dans le Morbihan. ...

La proportion des personnes âgées de plus de 80 ans, 5 % de la population aujourd'hui, devrait fortement progresser d'ici 2030 et plus que doubler d'ici 2050. Le nombre des personnes âgées de plus de 80 ans en Bretagne passerait de 173 900 en 2008 à près de 286 900 en 2030.

La politique du vieillissement envers nos aînés a développé un seul modèle axé sur le parcours de vie, du maintien à domicile le plus longtemps possible à l'EHPAD.

Aujourd'hui, les EHPAD (dont le nombre a été diminué par onze depuis une quinzaine d'années) concentrent les personnes à fortes dépendances (GR1 & GR2). Force est de constater la plupart du temps, un manque de respect des personnes en fin de vie dans la non considération de leurs besoins d'intimité, d'espace, de se sentir chez soi, de liberté, d'être utile les uns envers les autres..., pour être toutes traitées globalement de la même manière, plus ou moins déshumanisée.

La plupart des personnes souhaitent vieillir chez elles mais un nombre grandissant de personnes âgées refusent non seulement la perspective de vieillir en établissement mais également celle de vieillir seules à leur domicile.

Si certaines personnes sont attachées au domicile qu'elles occupent depuis de nombreuses années, d'autres craignent la solitude et sont attachées à leur milieu de vie plus qu'aux murs d'une maison.

Des alternatives de logements restent donc à proposer à nos aînés dans une approche globale des besoins. Le déménagement dans un EHPAD pourrait être ainsi évité en respectant les personnes dans leur choix d'un futur lieu de vie et un seul déménagement pourrait suffire en leurs apportant des garanties d'usage et de services jusqu'à la dernière seconde.

En parallèle et de plus en plus, les élus sont confrontés aux demandes (besoins) de seniors encore autonomes qui souhaitent un déménagement préventif vers le centre bourg tant pour disposer d'un logement adapté, être proches des services de santé, à proximité des commerces que rompre avec un certain isolement.

* L'indice de vieillissement de la population est le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population.

1°) Quel habitat pour les seniors ? Pour qui et comment ?

Sont concernées a priori, essentiellement les personnes de plus de 80 ans et vivant seules et de manière autonome mais quand est-il réellement ? Quelles possibilités d'accueil de personnes devenues plus âgées, plus malades, plus handicapées ?

L'offre de logements va du T1 au T2, d'une surface de 22 m² à 60 m², de l'appartement dans une résidence avec ascenseur à des maisons groupées de plain pied, bien évidemment tous accessibles aux PMR. Elle regroupe sur un même site de 4 à 100 résidents selon la maîtrise d'ouvrage.

La maîtrise d'ouvrage de ce type d'habitat :

- le privé commercial,
- le public (collectivités locales avec ou sans bailleurs sociaux),
- le privé non lucratif.

Quels types de logements pour seniors autonomes se développent en Bretagne selon les territoires ? Quels avantages et inconvénients offrent les grosses unités, les petites unités ? Outre des logements individuels adaptés, quels sont les espaces partagés à programmer dans l'idéal ? Les futurs usagers sont-ils consultés ? Quels espaces communs offerts selon la maîtrise d'ouvrage ? Quelle utilisation de la domotique pour le confort des usagers ?

Quels constats posés entre le littoral et l'Argoat ? Quelles opérations et autres solutions repérées en France ou ailleurs ?

2°) Quelles solutions globales pour répondre aux attentes des seniors ?

Les personnes âgées souhaitent bénéficier d'un habitat privatif et bénéficier de services à la carte, leurs besoins évoluant avec le temps (ménage, blanchisserie, restauration, loisirs, transport, soins, animations et loisirs...).

Comment s'organisent les services et les communes pour répondre à l'ensemble des besoins de manière coordonnée ?

Comment créer du lien social entre les résidents certes mais aussi en lien avec les autres habitants ? Comment mobiliser la participation citoyenne et/ou créer de l'emploi ?

En quoi les technologies numériques peuvent aider sans pouvoir remplacer la relation et l'affection humaine ?

3°) L'habitat des seniors, à quel prix ?

Comment se construit une opération d'habitat intermédiaire : quelles étapes pour les opérateurs, selon quel bilan financier, avec quelles contraintes en termes de montage ? Comment se définit le prix des programmes ? Le tout pour quel montant de location ? L'habitat intermédiaire permet-il de cibler une population aux revenus faibles ou moyens ? Comment jouer sur les effets d'attractivité : quelle marge de manœuvre, quel rôle de l' élu, quelle participation citoyenne ? Le logement intermédiaire des seniors est-il reproductible partout, sur l'ensemble des territoires ? Sous quelles formes ? Quelles en sont ses limites : le rôle de la localisation et des effets de marchés dans le succès des opérations.